



RETOUR A QUELQUES PRECISIONS HISTORIQUES POUR MIEUX RESITUER LES DEBATS

Le 8 Mai 1982, après une période d'agitation très forte, les anciens de l'époque quittent la FFJDA et créent la FFLAB. La discipline se pratiquait au sein des clubs de judo. Malheureusement beaucoup de professeurs enseignaient l'aïkido en complémentarité et sous la pression de la FFJDA restent affiliés à cette fédération.

La place laissée vide est occupée par des pratiquants qui avaient pourtant adopté les statuts de la nouvelle fédération lors de l'assemblée générale fondatrice. La FFAAA est ainsi mise en place avec « l'aide » de la FFJDA

Une courte période s'ouvre où, (sous la protection de l'habilitation détenue par le judo pour les compétitions sportives uniquement) des clubs de la FFAB sont exclus de certaines salles municipales sous le prétexte de n'être point « officiels ».

Difficile période qui montre que la Loi est importante et que l'on peut être tenté de l'utiliser contre ceux qui ont lutté pour la liberté de l'aïkido.

Après de nombreuses démarches le ministère de la jeunesse et des sports rétablit l'équilibre en accordant l'agrément aux deux fédérations. Il peut y avoir deux agréments puisqu'il n'y a pas d'univers ouvert à la compétition.

Précision : l'ancienne habilitation devenue maintenant la délégation de pouvoir n'est possible que pour une seule fédération représentant un seul sport.

Nous le voyons encore avec le judo et le prestige de notre nouveau champion olympique.

LA STRUCTURE DE LA FFAB ?

Elle représente dans l'essentiel de ses cadres « l'aïkikai de France », l'école de Maître TAMURA mais elle accorde à d'autres groupes légitimes historiquement, non seulement une représentation au comité directeur mais aussi, sous un même chapeau fédéral, elle imagine laisser à ces groupes une totale indépendance technique, administrative et financière par un système novateur rétrocédant une partie de l'argent des licences.

Ainsi se créent le groupe GHAAN qui représente Maître NOCQUET mais aussi un groupe de Kyudo (Budo), et aussi à l'époque le groupe de Gérard BLAIZE représentant l'enseignement de HIKITSUCHI Senseï. Un groupe d'élèves représente aussi l'héritage de Maître SAITO.

La grande idée de la FFAB c'est que, sous le « chapeau fédéral », existent des écoles qui jouissent d'une grande liberté. C'est ce qu'on appelle à l'époque « le système pyramidal », les différentes pyramides représentant cette réalité des courants historiques de l'aïkido.

LES RAPPORTS DE MAITRE TAMURA ET LA FFAB ?

Lorsque TAMURA Senseï a eu le courage de sortir de la FFJDA, il perdait automatiquement la sécurité du salaire. La FFAB avait quelques milliers de licenciés et se devait d'assurer cette sécurité tout en respectant évidemment tous les impératifs juridiques de l'emploi.

Il fallait aussi penser à la retraite et au statut de son épouse pour plus tard

Tous ceux qui se réclament d'une proximité affective avec Maître TAMURA devraient le savoir mieux que personne ; Maître TAMURA pensait toujours à ce qu'il adviendrait du sort de son épouse.

Pour tous ces travaux liés au respect des lois, les administrateurs et les techniciens élus au comité directeur n'ont pas ménagé leurs efforts. Car l'originalité de la FFAB est que certains techniciens ont accepté d'assumer des tâches administratives pour la collectivité. Nous avons refusé un système où les techniciens seraient séparés de toute administration et auraient pour seul impératif de faire le plus de stages possibles en fonction de leur succès auprès des ligues.

Sachant que TAMURA Senseï n'avait jamais prétendu à l'immortalité, d'aucuns avaient fondé leur politique sur l'attente et parié après son départ sur le délitement et l'effritement de la FFAB.

TAMURA Senseï était aussi passionnément attaché à la création de son dojo, qu'il désirait suffisamment réduit pour que chaque élève, du débutant au haut gradé, puisse passer par ses mains. Il voulait aussi que ce dojo abrite un secrétariat fédéral et des salles de réunion... Il souhaitait que ce dojo continue à être animé par des professeurs volontaires au sein de la FFAB et de l'ENA et ainsi qu'il continue à transmettre une certaine vision de l'aïkido, à préserver une certaine flamme et une âme particulière.

Tous peuvent imaginer que toutes ces phases, celles du choix du lieu et de la construction ont été longues et laborieuses. Un défi d'autant plus difficile à réussir qu'il ne s'agissait pas de léguer une dette à l'assemblée générale à venir Et c'est ainsi qu'en 2012 tout est réalisé avec nos seules forces et sans laisser de dépenses impayées pour ceux qui, quels qu'ils soient, prendront bien un jour la relève que toute démocratie suppose et ils ne trouveront pas un trou caché impossible à combler, mais une situation claire et nette... peut-être même un ensemble immobilier intéressant.

TAMURA Senseï ne voulait surtout pas que son dojo puisse être, en quelque manière que ce soit, assimilé à une secte. C'est la raison pour laquelle plusieurs invités politiques ont été conviés à se rendre à l'évidence de la normalité du lieu, de JL ROUGE qui nous a fait l'honneur de deux visites jusqu'à M. BRESOLIN, délégué ministériel.

Dans ce sens, après son départ, Madame TAMURA et toute sa famille désiraient une crémation suivie d'une présence au cimetière de Saint Maximin (lieu du début de l'aventure de TAMURA Senseï avec les célèbres stages réalisés dans l'enceinte du couvent royal, lieu de prestige historique où l'on a même rêvé à la création de ce premier dojo mais l'histoire rendait ce lieu intouchable à la construction).

Sa tombe n'a été possible que près de Saint Maximin, où se rassemblent tous ses élèves et amis non pas symboliquement le jour de sa mort, mais le jour de sa naissance. Car TAMURA Senseï était passionnément attaché à la vie, il disait souvent, il l'a même écrit dans son livre : « S'il vous reste une once de vie, même faible vous pouvez encore espérer un retournement par l'aïkido ».

Dans les aigreurs politiques de ces jours, imaginez si, comme l'envisageaient certains, nous avons pu par des démarches incroyables mais nécessaires obtenir une inhumation particulière Nous devenions ainsi une secte organisant un pèlerinage de vénération.

Répétons-le les désirs de Senseï puis de sa famille au grand complet, ont été réalisés selon leurs vœux les plus stricts.

LA PLACE PARTICULIERE DU BREVET D'ETAT ?

Certes dans sa démarche d'enseignement TAMURA SENSEI avait une pédagogie indiscutablement japonaise. Il montrait puis disait souvent à ses élèves : « Maintenant il faut voler ma technique. »

Les règlements de la CSDGE ont fait l'objet de nombreuses mises au point par un dialogue entre les délégués FFAAA et FFAB.

Nous avons décelé dans le premier jet une similitude trop grande avec ce qu'on appelle au judo la construction des techniques (tsukuri, kuzuchi, gake).

Maître TAMURA nous a ramenés à l'idée de globalité du mouvement et à la nécessité de bouger avec tout le corps d'une manière unifiée et harmonieuse.

A la fin des travaux de la seconde équipe de négociateurs, c'est le référentiel d'interrogations qui a été accepté avec l'accord de TAMURA Sensei. La FFAB privilégie un système simple celui qui questionne ne cherche pas à désarçonner le pratiquant pour vérifier une fausse connaissance de toutes les techniques possibles, mais met en place la limpidité d'une progression (Suwariwaza, hamni handachiwaza, tachiwaza et taninzu gake et armes).

Malgré ces progressions, nous savions que le résultat était imparfait. Il est vrai que Maître TAMURA soulignait bien ces limites et certains de ses élèves se sont écartés à ce moment, (comme A. PEYRACHE) mais il disait aussi : « Pourquoi mes élèves qui sont passionnés par l'aïkido et la culture du japon seraient-ils incapables de faire un effort d'apprentissage nécessaire pour un tronc commun ? »

Nous avons payé lourdement à un moment la politique de la chaise laissée vide. Nous ne tenions pas à faire échouer les négociations entre les deux fédérations d'autant que la démarche conjointe avançait vers un accord sur les examens communs du BF UFA (sous l'impulsion par exemple du très regretté Serge SOLLE). Ainsi se profila ce que l'on appela « les accords de Marseille ».

Mais ce qui importe à nos yeux concernant le brevet d'état c'est l'ouverture que permet l'avenir.

Avec la disparition du BE, chacune des deux fédérations devient responsable de la formation de ses cadres en exerçant sa liberté interne dans l'élaboration de ce qu'on appelle les CQP.

Ainsi en interne, chaque fédération pourra choisir des modules pour mieux définir son identité et sa spécificité.

Ainsi soufflera une nouvelle Liberté, gage de plus de rigueur dans la recherche exigeante de ce qui fait le cœur de notre discipline.

Mais avec l'évolution de la loi, certains reprennent leur crainte sur l'impasse que représenterait la recherche à tout prix d' « un plus petit commun dénominateur ».

Pourtant c'est bien à nous de donner vie aux pratiques qui constituent le monde de l'aïkido en évitant deux maux graves : la pure démagogie comme l'émiettement par dispersion excessive.

LA SITUATION ACTUELLE DE LA CSDGE ?

TAMURA Sensei n'a pas voulu désigner un « leader naturel » car son désir, tout aussi naturel et limpide exprimé, était de voir l'équipe de CEN engager la lutte contre leur propre égo pour pouvoir approfondir ensemble la voie qu'il avait montrée.

Il était navré de voir les phénomènes répétitifs de dispersion et d'éclatement. Il riait souvent quand on lui disait que certains pays connaissaient jusqu'à 18 fédérations d'aïkido

La FFAB n'était pas qu'un simple outil qu'il a utilisé puis jeté après sa mort. Il espérait beaucoup de la solidarité de ses élèves et de leur aptitude à la recherche.

Actuellement le seul point de rencontre entre les deux fédérations demeure les passages de grades en commun.

Devant les difficultés émanant du règlement actuel (tirage au sort, etc...) il fut demandé au ministère de désigner «un fonctionnaire connaissant les problèmes de l'aïkido ». Ainsi fut nommé Monsieur CHAUVEAU qui entreprit une mission très importante d'écoute des techniciens, des présidents de ligue, des membres du comité directeur, des présidents. Cette enquête, conduite par les auditions successives de petits groupes, nous paraît avoir été très longue, très stricte et très objective.

Ainsi des propositions d'un contenu nouveau pour le règlement particulier de la CSDGE paraissaient pouvoir être formulées.

La FFAB a marqué son vif intérêt pour ces perspectives nouvelles La FFAAA a préféré ne pas y donner suite.

Ce « non » nous a beaucoup surpris car il montrait un blocage dans la recherche de l'unification.

C'est à ce moment-là que la FFAB a demandé à ce que ses activités soient réservées à ses pratiquants pour inviter chaque licencié à la réflexion.

Nous récusons le qualificatif de sectarisme. Notre position s'expliquant par la volonté de ré-ouvrir à terme la porte et non de la fermer.

La FFAB souhaite une structure ouverte, respectueuse de toutes les démarches mais attend en retour le même respect de son identité propre.

L'union ne peut être une fusion forcée et une confusion de tous.

Que s'est-il passé entre temps ?

Le président de la république a changé, le ministre aussi, nous sommes toujours dans l'attente de l'évolution de ce règlement particulier.

Il n'y a pas de blocage particulier à l'égard de quiconque. Nous attendons de chacune des deux fédérations qu'elle assume pleinement ses choix à l'égard des siens essentiellement pour les hauts grades.

Une fédération doit veiller au fonctionnement de sa propre structure. Elle n'entend pas nier le droit à l'existence des associations mais n'a pas à favoriser leur éclosion encore moins à substituer leur structure à la sienne.